

EDF PETITE HYDRO – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE VALLIERES

COMMUNE DE VALLIERES SUR FIER

Convention d'occupation du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	07/11/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	07/12/2023
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Vallières sur Fier Adresse : Références cadastrales : domaine non cadastré situé entre les parcelles A 726 et A 727
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<ul style="list-style-type: none">- Variation de vitesse d'écoulement d'eau sur le Fier- Fort courant d'eau, remous d'eau très puissant ; risque mortel très probable si chute accidentelle dans le Fier dans ces conditions.- Augmentation de la cote du plan d'eau temporaire en cas de déclenchement des groupes de production.- Variation de vitesse d'écoulement d'eau sur réalisation d'opérations de chasses, de curage hydraulique, de manœuvres d'exploitation sur le barrage.- Vidange inopinée de la retenue, incapacité de pompage.

Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation du domaine public hydroélectrique Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable mais ne pouvant excéder le 31.12.2044
Conditions financières à la charge du demandeur	Indemnité de perte de production hydroélectrique Redevance d'occupation Frais de gestion annuels Frais de dossier
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection (selon la nature du titre)	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – PAH – Direction Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de M. Eric MERCIER <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 61470</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM - CC PFA Mme Valérie AZOIA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59763</i>